

D'autres VOIX: Oh oui.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): ... j'ai ensuite demandé si le bill était adopté.

M. COLDWELL: Le titre.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Le titre plutôt. A ce moment-là, l'honorable député de Rosetown-Biggara a demandé la parole et on la lui a accordée. Ce n'est pas le président qui l'a accordée.

M. BRACKEN: Vous avez permis au chef de la C.C.F. de commenter le bill, mais vous le refusez aux autres.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Ce n'est pas moi qui lui ai donné l'autorisation mais le comité. Ceux qui désirent formuler des remarques de nature générale pourront le faire lors de la troisième lecture.

M. FLEMING: Monsieur le président, je voudrais en toute déférence formuler quelques brèves remarques.

Des VOIX: Non.

D'autres VOIX: Allez-y.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Si l'honorable député a la permission du comité.

M. FLEMING: Permettez-moi de souligner deux aspects importants du thème exploité par l'honorable député de Rosetown-Biggara. Dans son discours à la Chambre des communes, il a cité une déclaration formulée au Canada il y a quarante-huit heures à peine par un ministre du Royaume-Uni sur une question débattue en cette enceinte depuis une semaine. J'estime qu'il est non seulement de mauvais goût mais parfaitement déplacé pour un membre du cabinet britannique de commenter une question soumise à l'examen du Parlement canadien. Ses réflexions me semblent d'autant plus incongrues qu'un député a jugé bon de les citer à l'appui d'une thèse extrêmement faible, alors même que la Chambre des communes du Canada était saisie de la question.

J'aime à croire qu'un ministre canadien se trouvant au Royaume-Uni au moment où le Parlement de Westminster examine une mesure aurait le bon sens, le bon goût et le bon esprit de s'abstenir de commenter une question débattue au parlement du pays qui lui offre l'hospitalité.

Voici ma seconde observation. La Chambre a sans doute noté, ce soir comme par le passé, que la C.C.F. s'est constituée le cham-

[M. le Président suppléant.]

pion du gouvernement britannique au pays. Aux yeux de plusieurs d'entre nous, ce parti a bien changé depuis 1939.

M. COLDWELL: Monsieur le président, je pose la question de privilège.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Monsieur le président...

M. COLDWELL: Je pose la question de privilège.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): Il est loisible à l'honorable député de prendre la parole sur une question de privilège.

M. COLDWELL: Je ne tolérerai pas qu'on accuse les membres de notre groupe de se faire les défenseurs du gouvernement britannique. Toutefois, lorsqu'on calomnie le gouvernement britannique ou tout autre gouvernement que je respecte, il me semble qu'il convient de relever ici même ces paroles.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Monsieur le président, vous savez...

Des VOIX: Oh, oh!

M. SMITH (Calgary-Ouest): Il y a au Canada certains personnages fabuleux, comme les ogres et les croque-mitaines; si celui que nous avons ici ne cesse pas ses propos, je vais lui dire son fait, mais passons. Puis-je me servir de l'expression que le ministre de l'Agriculture a employée l'autre soir en ce qui a trait au projet de loi? Il a employé deux mots: "imagination" et "conjectures". Qu'il les définisse comme il l'entend; pour ma part je préfère m'en tenir aux réalités. Nous avons garanti par contrat un prix de \$1.35. C'est exact, n'est-ce pas? Nous avons ensuite établi le prix minimum à \$1.55, puis à \$1.25 et finalement à \$1. Voilà des conjectures. En d'autres termes, le ministre de l'Agriculture vend à découvert pour un milliard de dollars de grain canadien. C'est exactement ce qu'il fait; pardon, je veux dire le ministre du Commerce. Le ministre du Commerce avec l'aide du ministre de l'Agriculture, et vous pouvez donner le sens que vous voudrez au mot "aide". A tout événement cette obligation incombe au ministre du Commerce. Voici ce que je pense, et je regrette d'avoir un esprit soupçonneux, mais il s'agit de faits patents. Le cultivateur obtient \$1.35 présentement tandis que le prix est sensiblement supérieur à ce montant. J'aurais dû dire qu'il touche \$1.35 tandis que le prix est de \$1.55.

Le très hon. M. GARDINER: Il obtient \$1.55 de la Grande-Bretagne pour les deux premières récoltes.